



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bicyclettes

Question écrite n° 6191

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le développement de la pratique du vélo dans notre pays. En effet, comme il l'avait déjà souligné sous l'ancien gouvernement dans sa question déposée le 18 août 2003, il conviendrait de revaloriser rapidement l'image de la pratique du vélo, notamment après la succession d'affaires de dopage. À l'instar de l'action de plusieurs pays européens et nord-américains, la France pourrait très utilement promouvoir la pratique du vélo, notamment durant la période du Tour, qui aurait dû rester une grande compétition sportive, s'il en est, pour développer cette pratique notamment au sein des plus jeunes générations du pays. Le lancement d'un mois du vélo pourrait aussi s'avérer une initiative judicieuse. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Le développement de la pratique du vélo constitue un enjeu pour notre pays. D'une utilisation principalement liée à des fins utilitaires jusqu'à la fin des années 50 à une utilisation exclusivement sportive, le vélo a évolué vers une pratique plus ouverte sur le loisir et le tourisme. Il connaît aujourd'hui, dans les domaines du sport, du tourisme et des loisirs, un développement prononcé marqué par l'engagement de tous les intervenants (associations et groupements de cyclistes, fédérations sportives, monde économique, collectivités locales, services de l'État, médias, etc.). En 2000, 12,3 millions de personnes en France âgées de 15 à 75 ans déclaraient faire du vélo avec une répartition dans la pyramide des âges très différente selon les familles d'activités. Les pratiquants du vélo (route, cyclotourisme, vélo loisir) ont un âge moyen élevé de 42 ans. Par contre, les pratiquants de VTT et bi-cross sont beaucoup plus jeunes, 32 et 23 ans en moyenne. Ces données soulignent la place du vélo comme l'activité physique et sportive la plus largement pratiquée par les Français dans toutes les catégories d'âge avec un fort engouement pour les pratiques de randonnées douces et un très fort potentiel des pratiques techniques en VTT et BMX dans une moindre mesure. Les activités du cyclisme s'adressent à un public diversifié tant par l'âge ou le type de public (seniors, jeunes, familles, femmes...) que par le type de pratique (randonnée, route, cyclotourisme, VTC, VTT, BMX..). Pour autant, et au-delà de cette demande en forte croissance, la pratique fédérée ne représente qu'à peine 2 % de la totalité des pratiquants de vélo en France. Promouvoir, dans un cadre sécurisé et de qualité, la pratique physique et sportive à tout niveau, ainsi que les valeurs qu'elle véhicule (sens de l'hygiène corporelle, de l'effort, du progrès, du respect de l'autre, apprentissage et respect des règles collectives, renforcement du lien social, universalité, respect de l'environnement...) et soutenir la pratique sportive licenciée sont les priorités que le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports (MSJS) encourage. Pour cela, le MSJS engage une politique volontariste de valorisation de la fonction sociale et éducative du sport qui vise en particulier l'accès de tous à la pratique sportive et en particulier les publics les plus en difficulté (jeunes filles et femmes, personnes handicapées, jeunes issus des quartiers en difficulté) ainsi qu'une communication renforcée autour du sport en famille par la mise en oeuvre, chaque année, du week-end « sports en famille », qui se tient le dernier week-end de septembre. Le MSJS conduit par ailleurs une politique ambitieuse de développement maîtrisé des sports de nature, favorisant l'accès aux lieux de pratiques, dans le respect des autres usages, des droits attachés à la propriété et de

l'environnement. Cette stratégie d'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre s'articule, pour le développement de la pratique du vélo, avec l'action de M. Hubert Peigne, coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo (« M. Vélo »), nommé par décret du Président de la République en date du 18 avril 2006. Cette nomination, très attendue par l'ensemble des acteurs du monde du vélo, a permis d'affirmer la volonté de l'État en matière de développement de l'usage du vélo. Le travail de coordination, d'écoute, de liaison entre les différents acteurs effectué par le coordinateur a déjà permis de renforcer la mobilisation commune sur ce sujet. Elle fait suite au rapport remis au Premier ministre, en 2004 par Mme Brigitte Le Brethon, députée du Calvados, sur le « développement de la bicyclette en France ». Ce rapport proposait de fixer un objectif clair visant à augmenter la part des déplacements quotidiens à vélo en ville et à mobiliser les moyens et les énergies - grâce à la coordination que pourra assurer une structure de mission interministérielle - pour transformer cet objectif en politique concrète d'encouragement de la bicyclette dans « tous ses états », pour la balade, le tourisme, le sport, la vie quotidienne et la qualité de vie qui va avec. Le MSJS inscrit son action dans le cadre des travaux interministériels de M. Peigne en faveur du développement de la pratique pour tous, en relation étroite avec les fédérations sportives (unisport et multisports), de l'intégration dans le cadre de la stratégie de développement maîtrisé des sports de nature et de perspectives en faveur d'un développement durable. Le MSJS accompagne également les actions menées dans le cadre du groupe de travail interfédéral « cyclisme pour tous » qui s'est constitué sous l'égide du CNOSF afin de promouvoir et de mettre en oeuvre, par exemple, l'action de la charte « éco-cyclo, roulez propre ». (Cette charte énonce les règles suivantes : la nature est belle et la route n'est pas une poubelle, en toutes circonstances, promenade, entraînement ou compétition, je conserve déchets et emballages en attendant le lieu prévu pour m'en débarrasser ; je respecte les règles du code de la route, mon casque est mon compagnon de route le plus fidèle ; le cyclisme est un sport merveilleux, excellent pour la santé, je ne gâcherai pas ma chance et ces instants de bonheur par la prise de médicaments néfastes et interdits.) Cette action se traduit par exemple par l'apparition du bracelet vert éco-cyclo et de patrouilles dans les pelotons, signe de reconnaissance et d'engagement à ce mouvement. Le plan d'actions élaboré par M. Peigne propose de renforcer la communication sur l'usage du vélo. Le vélo souffre même d'un déficit de crédibilité en tant que réponse adéquate à nombre de questions auxquelles nos concitoyens sont quotidiennement confrontés. Le rôle de la communication est en effet, ici essentiel, puisqu'il s'agit de parvenir à modifier les comportements et à convaincre un nombre significatif de personnes, notamment les citoyens, d'adopter la bicyclette comme moyen de déplacement quotidien. La communication autour du vélo et du développement de son usage devra utiliser des supports de diffusion nationaux (notamment télévision et radio) afin de marquer fortement la volonté gouvernementale de développer une politique nationale en faveur du vélo. Elle devra aussi être déclinée en province et notamment dans les principales villes concernées et lors des manifestations sportives d'envergure telle que le Tour de France ou les épreuves de cyclisme de masse telles que les cyclosportives. L'action de M. Peigne à laquelle le MSJS contribue, s'efforce de coordonner, voire de synchroniser les communications de l'ensemble des partenaires du secteur, en particulier publics, pour assurer la présence de messages favorables à l'usage du vélo sur l'ensemble de l'année et d'éviter les annonces et projets concurrents voire contradictoires. Par ailleurs, rendre le vélo attractif pour les jeunes est un défi prioritaire de la politique nationale du vélo auquel le MSJS souhaite contribuer afin de renforcer la pratique des activités physiques et sportives dans une finalité éducative et sociale, notamment auprès des jeunes scolarisés.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6191

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5949

Réponse publiée le : 22 janvier 2008, page 612